

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 200/2021

**Objet : Information au
Conseil Communautaire sur
les décisions du Président
dans le cadre de l'exercice
des délégations de pouvoir**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 17 décembre, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD
Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 décembre 2021.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, SEISSON Jean-Pierre, AMIEL Cyril, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge.

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : CHAUVET Éric (*absent ayant donné à pouvoir à MARTEL Marcel*), LUCIANI-RIPETTI Marina (*absente ayant donné pouvoir à AMIEL Cyril*).

Pour la Commune de NOVES : FERRIER Pierre (*absent ayant donné pouvoir à LANDREAU Edith*).

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves (*absent ayant donné pouvoir à MONDET Cécile*).

Pour la Commune d'ORGON : YTIER CLARETON Angélique (*absente ayant donné pouvoir à M. PORTAL Serge*)

EXCUSÉS :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : ANZALONE Marie-Laurence, SALZE Annie.

Pour la Commune de PLAN ORGON : LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Secrétaire de séance : M. Max GILLES

Mme la Présidente expose que dans le cadre des délégations accordées au président par le Conseil Communautaire, il est porté à la connaissance du conseil les décisions prises en application de ces délégations.

➤ Décisions de la Présidente pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres :

- Décision portant attribution à la société AZUR TRUK LOCATION d'une prestation de location d'un camion-chassis 6X2 pour un montant forfaitaire annuel de 33 680.40 €HT soit 40 416.48 € TTC pour une durée de 12 mois à compter de la date de la livraison du véhicule

- Décision portant attribution du marché 2021M36-TRANSP : exploitation de services de transports affectés à titre principal aux scolaires – lot 1 : circuit C129 vers le collège Monseigneur Bertrand de la Roche à Saint André les Alpes et circuit C609 A vers le collège Françoise Dolto à saint Andiol à l'entreprise TRANSDEV VAUCLUSE pour le lot 1 : un montant annuel prévisionnel de 70 998,36 €HT soit un montant sur 44 mois de 257 319.68 €HT (283 051.64 €TTC), pour le lot 2 : un montant annuel prévisionnel de 53 820.21 €HT, soit un montant sur 44 mois de 195 075.74 €HT (214 583.31 €TTC) pour une durée maximale de 44 mois
- Décision portant avenant au marché n°2021M26-URB d'acquisition, d'installation, de formation, d'hébergement et de maintenance d'un logiciel ADS passé avec la société OPERIS SAS pour un nouveau montant du marché de 86 140 €HT soit 103 366 €TTC
- Décision portant attribution à la société PACKMAT SYSTEME SAS d'un marché n°2021M38-DECH relatif à l'acquisition d'un rouleau compacteur sur berce destiné au compactage des déchets dans les bennes ouvertes à la société PACKMAT SYSTEM SAS POUR UN MONTANT DE 88 200 €HT soit 105840 €TTC
- Décision portant attribution à la société SAS LEONARD MIDI TRAVAUX d'une prestation de nettoyage d'un terrain situé sans la zone d'activité de la Roque à Noves préalablement à la vente pour un montant forfaitaire de 6 975 €HT soit 8 370 €TTC
- Décision portant attribution à la société ABSYS du marché n°2021M41-VISIO d'acquisition d'un système de visioconférence et de diffusion des documents pour un montant de 6 374 €HT soit 7 648.80 €TTC.
- Décision portant attribution à la société PTL Groupe Sphère d'une commande de fourniture de sacs de tri pour un montant de 15 234.05 €HT soit 16 071.92 €TTC

➤ **Décisions de la Présidente relative à une convention de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Eyragues**

- Décision portant signature avec la commune d'Eyragues d'une convention de maîtrise d'ouvrage pour la remise à niveau du réseau d'eau potable quartier st Jean à Eyragues

➤ **Décisions de la Présidente relative à la convention d'occupation précaire des nouveaux locaux du siège**

- Décision portant signature avec la commune d'Eyragues d'une convention d'occupation précaire des nouveaux locaux du siège pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2021

➤ **Décisions de la Présidente portant sur l'exercice du droit de préemption**

- Décision portant sur la Déclaration d'Aliéner transmise par le cabinet d'urbanisme REYNAUD de LYON, sur la parcelle DK222, relative à la vente d'un terrain comportant une plateforme de recyclage et de valorisation de matériaux sis 421 avenue des Confignes à CHATEAURENARD pour un montant de 309 000 €. Il est décidé de renoncer à l'exercice du droit de préemption.

Membres en exercice : 42

Votants : 38

Donnent acte : 38

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 17 décembre 2021

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD


Terre
de Provence
agglomération